

Gestion des déchets recyclables: dans l'intérêt des communes? Tel était le titre du séminaire organisé par l'ORED le 22 mai dernier à Lausanne. Les gens veulent des solutions simples et pratiques. La complexité des systèmes de collecte des déchets recyclables en Suisse va à fins contraires. Ceci dit, l'ORED constate que le bilan est globalement positif: les coûts sont relativement faibles et les taux de collecte élevés en comparaison internationale. La question du financement de la collecte des vieux papiers par une taxe anticipée s'est trouvée au cœur de cette journée très intéressante.

Compte rendu d'un séminaire sur la gestion des déchets recyclables

"Ecopoint", c'est le nom que Morges a donné à ses mini-déchetteries de quartier, regroupant des conteneurs pour les ordures ménagères (OM), papiers-cartons, verre, compostables, etc. Pour ramasser les 7'000 t de déchets morgiens en porte-à-porte, il fallait 3 camions et 9 employés; il n'en faut plus que 2 respectivement 6 aujourd'hui. L'Ecopoint permet aussi d'améliorer le confort des usagers, qui ne dépendent plus des tournées de ramassage fixes. Cela devrait permettre d'augmenter le taux des recyclables collectés séparément (actuellement 41%).

Il faudrait construire 23 nouvelles UIOM (Usine d'incinération des ordures ménagères) si nous renoncions aux collectes séparées des déchets recyclables en Suisse. Impraticable! L'OFEP est donc assez satisfait du développement des collectes sélectives, d'autant plus que les coûts sont raisonnables (env. CHF 40.-/hab/an pour les 306 kg de recyclables contre CHF 130.-/hab/an pour les 360 kg d'OM). Les principes qui devraient conduire à collecter séparément un déchet sont les suivants: incompatibilité avec les ordures ménagères, diminution des coûts, solution de recyclage nettement moins polluante.

Les papetiers ne veulent pas de taxe anticipée de recyclage (TAR). Selon eux, une TAR créerait une distorsion de concurrence avec d'autres produits non taxés. D'autre part, la majorité du papier collecté en Suisse (provenant des industries) ne pose pas de problème de financement. M. Häberli (ZPK) estime que certaines communes devraient d'abord rationaliser leurs collectes avant de réclamer une taxe (Berne : CHF 200.-/t de papier, contre

CHF 80.- à Zurich). On voit mal cependant comment les communes renonceraient à un dédommagement pour la fraction la plus coûteuse de leurs collectes sélectives.

La collecte des appareils électriques est en voie de simplification: seuls les appareils de jardinage et les jouets ne bénéficient pas encore d'un financement par taxe anticipée. Il reste que les communes n'ont pas d'obligation de reprise. Elles peuvent renvoyer leurs habitants aux commerces. SWICO (électronique) et SENS (électroménager) soutiennent les communes qui souhaitent devenir centre de collecte. Mais attention, les deux filières restent distinctes!

Pour du verre trié par couleur, destiné à la fabrication de verre creux, le dédommagement se montera à CHF 78.-/t, contre CHF 31.- pour le verre mélangé transformé en sable pour travaux publics. Bien que la dernière verrerie active en Suisse (St-Prex) produise du verre vert, le tri par couleur reste nécessaire. Il est plus sûr pour la verrerie de doser elle-même les parts des différentes couleurs. D'autre part, la mode est à d'autres couleurs que le vert pour les bouteilles de vin.

Avec un taux de 82%* la collecte sélective du PET affiche une belle santé. Mais le PET n'est qu'une fraction minime (7%) des déchets plastiques, et pour les autres, il n'y a pas de solution fonctionnelle. PET Recycling Schweiz souhaite que les communes renoncent aux postes non surveillés (mauvaise qualité du tri, CHF 200.-/t de frais supplémentaires), au profit des commerces ou de la déchetterie communale. Ces mesures devraient permettre de maintenir, voire diminuer la taxe anticipée (4 ct/bouteille).



Les conférences ont été suivies avec beaucoup d'attention par les participants.

Le Point Vert (symbole de la TAR sur les emballages) a, en France, des atouts séduisants pour les communes: un seul partenaire, définition des objectifs avec les communes (Conseil d'agrément), part du budget réservée à la sensibilisation des usagers. Mais, comme son nom l'indique, Eco-emballages ne reprend pas les journaux, magazines, etc. Quant aux déchets électroniques, il n'est pas certain que leur collecte s'organise sur ce modèle.

Compte-rendu : Sébastien Piguet,
BIRD, Prilly

Pour en savoir plus : FES/ORED,
Berne, tél. 031 356 32 32,
www.staedteverband.ch

* L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage a rectifié le taux de recyclage des bouteilles PET en 2002 par un communiqué de presse du 22 août 2003. En effet, l'amélioration des méthodes de relevé fait tomber le taux de recyclage à 72%, soit en dessous de la limite inférieure autorisée par l'Ordonnance sur les emballages pour boissons (75%). Des mesures devront donc être prises pour améliorer la collecte des bouteilles.